

Résolution sur les enlèvements massifs d'enfants au Nigéria, y compris à l'école catholique Saint Mary, à Papiri

2025/3029(RSP) - 18/12/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 519 voix pour, 2 contre et 50 abstentions, une résolution sur l'enlèvement massif d'enfants au Nigéria, y compris à l'école catholique St Mary's de Papiri.

Pour rappel, le 21 novembre 2025, des hommes armés ont attaqué l'école catholique Sainte-Marie de Papiri, dans l'État du Niger, enlevant 303 élèves, 12 enseignants et membres du personnel. Il s'agit de l'un des plus importants enlèvements scolaires de l'histoire du Nigéria. La situation sécuritaire au Nigéria continue de se détériorer en raison de la présence de bandes armées et de groupes djihadistes tels que Boko Haram et l'État islamique, ce qui a conduit le gouvernement à déclarer l'état d'urgence nationale le 26 novembre 2025.

Le Parlement a fermement condamné l'enlèvement de masse perpétré à l'école catholique Sainte-Marie et toutes les attaques contre des enfants, des enseignants et des institutions éducatives ou religieuses. Il a exprimé sa solidarité avec les victimes, leurs familles et les communautés touchées. Il a exigé la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes encore détenues et a appelé le gouvernement nigérian à garantir leur retour en toute sécurité et à mener des enquêtes approfondies et transparentes.

Les autorités nigérianes sont appelées à:

- prendre des mesures concrètes pour renforcer la protection des écoles et proposer des solutions d'apprentissage alternatives afin d'assurer la continuité de l'éducation des élèves concernés;
- intensifier les efforts visant à obtenir la libération de tous les civils détenus par des groupes armés et à mieux protéger les écoles et les communautés vulnérables;
- garantir des enquêtes indépendantes et efficaces sur les enlèvements et les attaques connexes, et poursuivre en justice les responsables et assurer un suivi judiciaire conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme et à l'état de droit;
- prendre des mesures contre l'insécurité et les violences religieuses, ethniques et intercommunautaires dans la région.